

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 21 février, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence du Maire, Monsieur Patrick SIMON.

Présents : M. SIMON M. MABILLE Mme SER Y Mme BENOIST M. SARAIVA Mme GUÉLODÉ M. THOMAS
Mme ANQUETIL M. LUCE Mme GERVASON Mme LAMOTTE et M. PONTY

Absents excusés :

- M. BOUFFIGNY qui a donné pouvoir à M. MABILLE
- Mme BRIFFAUT qui a donné pouvoir à M. SIMON
- M. ROGER qui a donné pouvoir à M. THOMAS
- Mme MOAL qui a donné pouvoir à Mme GERVASON
- M. JOLLY

Absents : M. BONDANÈSE et Mme ZOUAOUA

Secrétaire de séance : Monsieur MABILLE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2019

Le procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2019 est adopté à la majorité. Mesdames GUÉLODÉ et ANQUETIL et Messieurs THOMAS et ROGER n'approuvent pas ce procès-verbal en raison des refus systématiques de Monsieur le Maire de donner à son opposition la possibilité d'être secrétaire de séance. Ils ne signent pas le procès-verbal puisque l'intégralité des débats n'est pas retranscrite. Monsieur SIMON précise que le secrétaire de séance est toujours quelqu'un de la majorité.

COMPTE DE GESTION 2019 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur SIMON fait savoir que le compte de gestion a été contrôlé et que ses chiffres sont identiques à ceux du compte administratif.

Madame SER Y prend la présidence de séance pour présenter le compte administratif. Celui-ci se solde par un excédent de fonctionnement de 2 175 955.68€. La section d'investissement a également un excédent de 380 671.24€. Il en ressort donc un excédent global de 2 556 626.92€.

Après délibération, le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés à la majorité. 12 voix pour et 4 abstentions (Mesdames GUÉLODÉ et ANQUETIL et Messieurs THOMAS et ROGER s'abstiennent car il n'y a pas eu de commission des finances et ils jugent que trois jours pour étudier les comptes et les comparer sur plusieurs années est un temps beaucoup trop court).

Monsieur SIMON reprend la présidence.

BUDGET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2019

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2019, notamment :

- | | |
|---|---------------|
| - l'excédent de fonctionnement de | 2 175 955.68€ |
| - l'excédent d'investissement de | 380 671.24€ |
| - les restes à réaliser « dépenses » de | 72 600.00€ |

le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget de 2020 :

- en recettes de fonctionnement au 002 : 2 175 955.68€
- en recettes d'investissement au 001 : 380 671.24€

CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA CHAUDIÈRE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de l'entreprise EUROPE PLOMBERIE CHAUFFAGE de LE PETIT QUEVILLY relative au contrat d'entretien annuel de la chaudière du centre socio-culturel, pour un montant de 368€ HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats.

La dépense sera imputée au chapitre 61 du budget.

DEMANDE DE MUTATION D'UN LOT DE TERRES COMMUNALES

Monsieur SIMON donne lecture de la lettre de Monsieur Jean-Louis SAINT-AUBIN par laquelle il demande le transfert de son lot 1/2 - ZH 47/44 d'une contenance de 1ha 56a, situé route de la Chapelle, en faveur de sa fille Stéphanie FOLLIOU domiciliée au 303 route de Saint-Wandrille à SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, 15 pour et 1 contre, accepte la mutation de ce lot. Monsieur LUCE a voté contre car il aurait préféré que ce lot soit remis en location.

Ainsi, à compter du 1^{er} mars 2020 le lot 1/2 - ZH 47/44 d'une contenance de 1ha 56a sera loué à Madame Stéphanie FOLLIOU.

Les recettes liées à cette location seront encaissées au chapitre 70 du budget.

COURRIER DU RESPONSABLE DES BOULES DE L'AMITIÉ

Monsieur le Président de séance lit le courrier du responsable des boules de l'amitié par lequel il demande au conseil municipal de dénommer les terrains de pétanque « BOULODROME PATRICK SIMON » en remerciement des travaux effectués depuis 9 ans.

Monsieur SIMON ne participe pas au vote.

Monsieur THOMAS fait remarquer que cette demande est étudiée trois semaines avant les élections alors qu'il n'y avait pas d'urgence. Pour cette raison, Mesdames GUÉLODÉ et ANQUETIL et Messieurs THOMAS et ROGER s'abstiennent. Monsieur THOMAS est étonné et dit que le cimetière aurait pu être dénommé Patrick SIMON. Monsieur le Maire ne préfère pas répondre.

Ainsi, à la majorité, le conseil municipal, accepte que les terrains de pétanque soient dénommés « BOULODROME PATRICK SIMON ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

SOUS RÉSERVE DE SON APPROBATION

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

sur le COMPTE ADMINISTRATIF de 2019

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de présents	: 12
Nombre de suffrages exprimés	: 16
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstentions : 4	
Date de convocation	: 17/02/2020
Séance du 21 février 2020	à 20 heures 30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SERY, doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur SIMON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif (et les décisions modificatives) de l'exercice considéré ;

1°) donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL (en euro)

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 909 420.13		517 174.61		2 426 594.74
Opérations de l'exercice	1 154 431.28	1 420 966.83	333 807.04	197 303.67	1 488 238.32	1 618 270.50
TOTAUX	1 154 431.28	3 330 386.96	333 807.04	714 478.28	1 488 238.32	4 044 865.24
RÉSULTATS DE CLOTURE		2 175 955.68		380 671.24		2 556 626.92

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : Mme SERY M. SIMON M. MABILLE M. BOUFFIGNY Mme BENOIST Mme BRIFFAUT M. SARAIVA Mme GUÉLODÉ M. THOMAS Mme ANQUETIL M. LUCE Mme GERVASON M. ROGER Mme LAMOTTE Mme MOAL M. PONTY

Pour expédition conforme, le Président,

